

PAR COURRIEL

Trois-Rivières, le 27 avril 2016

Objet : Demande d'accès à l'information

Madame,

Nous donnons suite à votre demande de ce jour concernant la propriété située au 101, 46^e Rue à Shawinigan.

Vous trouverez en annexe la documentation demandée. Il s'agit du rapport réalisé à la suite de l'inspection du 21 juillet 2015.

Vous noterez que certaines parties en ont été masquées, et ce, en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1). Conformément à l'article 51 de la ladite loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 819 371-6581, poste 2014.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé

Chantal Deshaies

p. j. (3)

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Région : Mauricie

1 Identification

Date de l'inspection : 2015-07-21

Heure d'arrivée : 8 h 00

Heure de départ : 8 h 35

Inspecteur : 53-54

Accompagné de :

N° intervention : 300978497

Type d'intervention : Inspection

N° gestion documentaire : 7820-04-01-0454800

N° du rapport d'inspection : 401275924

N° demande : 200420955

Type de demande : Programme de contrôle

But de l'inspection : P1 - Programme de contrôle estival des pesticides par les étudiants - Volet exterminateur C5/D5

Lieu inspecté

Nom du lieu : G.S.E.I Groupe Solution inc.

Nom usuel du lieu :

N° du lieu : X2156004

Type de lieu : commerce

Localisation du lieu inspecté :

Adresse du lieu : 101, 46e Rue

Shawinigan (Québec) G0X 1L0

Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) :

Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Monsieur Ricard Jean		101, 46e Rue Shawinigan (Québec) G0X 1L0	Y2115005

Conditions météo

Pluvieux

Personnes rencontrées

SO

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Jean Ricard	président	
Nancy Dionne	secrétaire	

Mode d'identification

But expliqué :

oui

non

s. o.

Mode d'identification :

verbale

preuve de statut

But expliqué à/identification faite auprès de : deux

Plainte

SO

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 3

Nombre de photos annexées au rapport : 3

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par 53-54 avec un appareil photo de type Panasonic DMC-TZ4. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : X:\DOCUM_DOCUMENTS_TRAVAIL 53-54
7820-04-01-0454800

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf.....

Grilles d'inspection annexées

SO

Numéro	Titre
1	grille d'inspection C5/D5

Autres pièces annexées au rapport SO

Échantillons SO

2 Mise en contexte (facultatif) SO

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réglementation sur les pesticides, le MDDELCC embauche des étudiants dédiés au contrôle des pesticides.

3 Description de l'inspection

Mardi le 21 juillet 2015 à 8h00, je me suis présenté à l'entreprise G.S.E.I groupe solution Inc. Sur place, je rencontre, M. Jean Ricard, propriétaire, du lieu d'intervention et sa conjointe Mme Nancy Dionne. Je m'identifie comme étudiante du MDDELCC, et lui confirme le but de mon intervention soit la vérification de la conformité de la vente des pesticides. Je procède à la vérification des documents d'usage de même qu'à l'inspection des lieux. De façon libre et volontaire, propriétaire répond à mes questions. Les éléments visés lors de la présente vérification, les informations qui m'ont été transmises ainsi que les observations réalisées sont décrits aux différentes sections de la grille annexée à ce rapport. J'ai quitté les lieux après toutes ces vérifications à 8h35.

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis) SO

permis et certificat valides
registres conformes

5 Conclusion

Lieu Conforme
L'entreprise est conforme en tout point au code de gestion des pesticides ainsi qu'à la loi sur les pesticides et Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation de pesticides.

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés SO

6 Recommandations

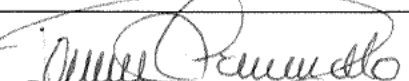
Ainsi, je recommande d'envoyer une lettre de conformité puis fermer le dossier

Rédigé par : 53-54

Signature : 53-54 Date de signature : 27-07-2015

7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Dumar Carrillo Vega Fonction : Inspecteur

Signature :  Date : 2015-07-28

Commentaires : Lettre à envoyer

Grille d'inspection

Titre du programme : Vérification de la conformité de l'utilisation des pesticides

Titre de la grille : Secteur de l'extermination C5 / D5

No de la grille : 1

Permis

Titulaire du permis : G.S.E.I groupe solution	Adresse du titulaire du permis :
Numéro de permis : P250703	Date d'expiration : 2017-10-31
Catégorie :	Sous-catégorie :
Région émettrice :	

Certificat

Titulaire du certificat : Jean Ricard	<input checked="" type="checkbox"/> Rencontré(e) lors de l'inspection
Titre :	Téléphone : Cellulaire :
Numéro de certificat : C252795	Sous-catégorie :
Date d'expiration du certificat : 2019-10-31	

Points de vérification

N°	Réf.	Description de la vérification	Résultat				
			C	NC	SO	NV	Note
<i>Loi sur les pesticides et Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation de pesticides</i>							
1	L. 34 et 36 r. 12 et 13	Permis de catégorie et sous-catégorie appropriée aux pesticides utilisés.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	L. 45	Le titulaire du permis a, à son emploi, des titulaires d'un certificat approprié en nombre suffisant.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	L. 46 r. 50	Le titulaire du permis de catégories C5 / D5 tient un registre complet des achats de pesticides de classes 1 à 3, des livres de compte et conserve les pièces justificatives.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	L. 46 r. 51 et 52	Le titulaire du permis de catégorie C5 / D5 tient un registre complet d'utilisation des pesticides de classes 1 à 4, des livres de compte et conserve les pièces justificatives.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	L. 47 r. 54	Le titulaire du permis conserve les registres et livres de compte pendant 5 ans.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	L. 48	Aviser le ministre de tous changements rendant inexacts les renseignements fournis pour obtenir le permis.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	L. 49	Affichage du permis ou d'un duplicata bien en vue dans l'établissement.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	L. 50	Les activités ou la surveillance sont réalisées par une personne détentrice d'un certificat de catégorie et sous-catégorie appropriée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	L. 62	Le titulaire du certificat a en sa possession son certificat et l'exhibe sur demande.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	L. 81 et 83	Collaboration complète et honnête offerte à l'inspecteur.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11	r.44	Le titulaire d'un permis de travaux rémunérés n'offre pas, d'exécuter des travaux d'application de pesticides autres que ceux prévus dans son permis.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Code de gestion des pesticides

12	5	Entreposage dans un lieu où les conditions ambiantes ne sont pas susceptibles d'altérer le pesticide, son contenant ou son étiquette.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13	5	Entreposage de manière à ne pas laisser le pesticide se répandre dans l'environnement.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14	12	Aménagement de rétention pour chargement et déchargement de pesticides non préparés, non dilués (Seulement pour entreposage > 1 000 l).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15	15	Entreposage des classes 1 à 3 à moins de 30 m d'un cours ou plan d'eau sauf si entreposage certifié conforme par la Croplife avant le 3 avril 2003	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
16	15	Entreposage des classes 1 à 3 à moins de 100 m d'un prélèvement d'eau des catégories 1 ou 2 si entreposage certifié conforme par la Croplife avant le 3 avril 2003	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
17	15	Entreposage des classes 1 à 3 à moins de 30 m d'un prélèvement d'eau de catégorie 3 si entreposage certifié conforme par la Croplife avant le 3 avril 2003	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
18	16	Entreposage à l'extérieur des zones inondables 0-20 ans cartographiées ou identifiées par un schéma d'aménagement (classes 1 à 3).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
19	17	Entreposage à l'extérieur des zones inondables 20-100 ans, sauf conditions prévues (classes 1 à 3).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Points de vérification

N°	Réf.	Description de la vérification	Résultat				
			C	NC	SO	NV	Note
20	18	Entreposage d'un pesticide de classe 1, 2 ou 3 non préparé ou non dilué doté d'un aménagement de rétention. (Pour les D5, applicable seulement si > 100 kg ou 100 l et > 15 jours consécutifs).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
21	20	Dispose sur place de l'équipement ou matériel adéquat pour faire cesser fuites et déversements ou procéder au nettoyage des lieux – classes 1, 2 et 3.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
22	21	Affichage, à l'entrée du lieu d'entreposage, des coordonnées des services prévus (classes 1 à 4).	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
23	23	Assurance de responsabilité civile pour l'entreposage de pesticides supérieur à 10 000 litres ou kilogrammes et contenir les obligations de l'article 24 du code	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
24	25	Si titulaire d'un permis de vente B2, (depuis le 3 avril 2006) interdiction de vendre ou d'offrir en vente un pesticide de classe 4 ou 5 de l'annexe 1 destiné à l'application sur le gazon (information).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
25	26	Si titulaire d'un permis de vente B2, interdiction de vendre ou d'offrir en vente un pesticide de classe 4 mélangé ou imprégné à un fertilisant. Interdiction de vendre un pesticide de classe 4 ou 5 en emballage regroupant plus d'un contenant sauf indication sur l'emballage.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
26	27	Si titulaire d'un permis de vente B2, interdiction de vendre les pesticides de classe 1 à 4 en libre-service (sauf préservateur à bois et peinture antisalissure).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
27	28	L'utilisation de la strychnine et du DDT est interdite.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
28	29	Application d'un pesticide, à moins de 3 mètres d'un cours d'eau ou plan d'eau interdite.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
29	31 et 68	Il est interdit d'appliquer un pesticide contenant l'un des ingrédients actifs mentionnés à l'annexe I sur les surfaces gazonnées des terrains publics et privés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
30	32	Article 32. Seul un biopesticide ou les ingrédients actifs de l'annexe II peuvent être appliqués à l'intérieur ou à l'extérieur des CPE, garderies et des écoles primaire et secondaires.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
31	32 suite	Effectué par un titulaire de permis C5 : - la cyfluthrine pour contrôler les insectes volants, rampants, des denrées alimentaires, du bois sous certaines conditions; - la resmethrine pour détruire les nids de guêpes; - le bromadiolone ou la brométhaline avec le benzoate de dénatonium pour contrôler les rongeurs. Avis de 24 heures	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
32	33	L'application d'un pesticide doit s'effectuer en dehors des périodes de services de garde ou éducatifs. Délai : - d'au moins 8 heures sans reprise de ces services ou activités dans le lieu traité; - d'au moins 12 heures pour cyfluthrine.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
32	35	Préparation des pesticides à moins de 30 m d'un cours ou plan d'eau sauf si entreposage certifié conforme par la Croplife avant le 3 avril 2003	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Préparation des pesticides à moins de 100 m d'un prélèvement d'eau des catégories 1 ou 2 si entreposage certifié conforme par la Croplife avant le 3 avril 2003	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Préparation des pesticides à moins de 30 m d'un prélèvement d'eau de catégorie 3 si entreposage certifié conforme par la Croplife avant le 3 avril 2003	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
33	36	Préparation et application de pesticides conformément à l'étiquette.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
34	37	Utilisation de système anti-retour d'eau lors de la préparation de pesticides.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
35	38	Disponibilité de l'équipement et du matériel pour faire cesser fuite ou déversement (incluant ceux de nettoyage du lieu souillé), sur les lieux lors de la préparation ou le chargement d'un pesticide.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
36	39	Bon état de fonctionnement de l'équipement d'application, de chargement ou de déchargement et adapté au travail à effectuer.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
37	40	Celui qui applique un pesticide s'assure qu'aucune autre personne que celle participant à l'application ne soit présente sur les lieux et ne soit exposée au pesticide	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
38	42	Interdiction d'effectuer un traitement aérosol de pesticides dans un bâtiment qui sert d'habitation sauf au moyen d'une bonbonne pressurisée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
39	43	Mise en place, dès le début du traitement aérosol, d'une affiche lorsque la quantité de pesticides à appliquer est déterminée en fonction du volume du lieu à traiter ou lorsque l'étiquette du pesticide prévoit un délai pendant lequel l'accès au lieu est interdit après son application.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
40	44	L'affiche doit mesurer 21,5 cm sur 28 cm, être placée bien en vue, résister aux intempéries et contenir certaines mentions.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
41	51	Il est interdit d'appliquer un pesticide destiné à contrôler la présence de mouches noires ou de moustiques adultes, sauf s'il s'agit d'une	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Points de vérification

N°	Réf.	Description de la vérification	Résultat				
			C	NC	SO	NV	Note
		application résiduelle d'adulticides effectuée en complémentarité avec une application de larvicides.					
42	53	Les grains avec un avicide doivent être disposés dans une mangeoire munie d'un dispositif empêchant le vent d'emporter ces grains. Cette mangeoire doit porter une inscription indiquant le nom de l'avicide utilisé, le nom du titulaire de permis, son adresse et son numéro de téléphone, ainsi que la mention du Centre Anti-Poison du Québec et son numéro de téléphone.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
43	69	Chargement et déchargement de pesticides dans un appareil d'application doit s'effectuer dans un aménagement de rétention pour les détenteurs de permis C5 ou D5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
44	70	Les détenteurs de permis C5 ou D5 doivent prendre toutes les mesures pour éviter de contaminer une surface ou un objet qui ne doit pas être traité. S'assurer qu'aucun animal de compagnie ne soit pas exposé. Éviter les infiltrations du pesticide à l'intérieur du bâtiment lors d'application de pesticides à l'extérieur.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
45	71	Les détenteurs de permis C5 ou D5 doivent placer une affiche sur une surface gazonnée ou pavée ou sur des arbres ou arbustes d'ornementation. Ne s'applique pas au golf.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
46	72	L'affiche doit mesurer 12.7 cm sur 17.7 cm et placer bien en vue.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Notes sur les vérifications

N°	Note
39	Informez l'intervenant que c'est maintenant une activité relevant du permis C9.

Inventaire des pesticides sous-clés (non-obligatoire)

Nom	Homologation	Catégorie	Classe	Note
dragnet	24175		3	<input type="checkbox"/>
demand	27428		3	<input type="checkbox"/>
Niban	26565		3	<input type="checkbox"/>
trounce	24363		3	<input type="checkbox"/>

Notes sur les inventaires et sur les produits à vérifier au bureau

Note

